



Commission Entraide

bilan de l'année 2020

**Assemblée générale
ordinaire 2020**

Unités d'accueil



EN VACANCES !

Voici quelques chiffres pour l'année 2020,

Les feux :

Attribué	27	
Annulé	27	
Refusé	122	(y compris we et été)

Les Cormorans

Attribué	13
Annulé	14
Refusé	9

Les Mouettes

Attribué	15
Annulé	6
Refusé	6

La Bauloise

Attribué	16
Annulé	17
Refusé	21

St Goustan

Attribué	17
Annulé	9
Refusé	15

Les Almadies (ouverture avril/fin sept)

Attribué	7
Annulation	14
Refusé	22

En 2020, les confinements , les limitations et la peur des déplacements, ont engendré de nombreuses modifications, annulations par les gestionnaires. Ce suivi a été difficile. Les pertes financières ont été de 20 semaines non louées pour un budget de 6055 euros de pertes financières pour l'ASCE. De nombreuses familles n'ont de surcroît pas pu partir en vacances, y compris des séjours gratuits pour les personnes ayant les plus petits revenus et qui partent déjà fort peu en vacances.

Les séjours gratuits

Des vacances pour tous



EN VACANCES !

À retenir

- 750 € de revenus mensuels de référence pour une famille,
- 1 600 € pour une seule personne (séjours pour tous, hors vacances scolaires)
- 1 300 € pour un couple (séjours pour tous, hors vacances scolaires)
- Les familles dont les revenus mensuels de référence ne dépassent pas 530 €, peuvent faire une demande de séjour gratuit tous les ans.
- **BRIN DE MUGUET** – dépassement de ressources possible - possibilité aux personnes ayant perdu leur compagnon ou compagne de partir en séjour gratuit.

Les séjours gratuits : le bilan 2019

- Votre ASCE a offert 6 semaines gratuites à la Fédération pendant les vacances scolaires de printemps et d'été (ce qui représente une aide de plus de 2 000 € pour tous)
- En complément la FNASCE a acheté une semaine dans une UA du 44 pour faire partir une famille supplémentaire en séjour gratuit.
- 9 personnes ou familles de l'ASCE 44 ont demandé des séjours gratuits, 5 en séjours familiaux et 4 en séjours pour tous hors saison. Seuls 4 séjours ont pu avoir lieu du fait du covid et des personnes par





Du côté des actifs libérés et des solos

- La Fédération organise également plusieurs séjours en France et à l'étranger. Aucun n'a pu se tenir en 2020.

- N'hésitez pas à consulter le site :

<http://www.fnascee.org/les-sejours-retraites-r1725.html>

ou demander des infos à la permanence de l'ASCE 44

- Marie-Do, notre spécialiste « sortie retraités ASCE 44 » nous a concocté une super journée le 26 mai dans le haut bocage vendéen avec une visite de savonnerie, un bon restaurant et une balade commentée en autorail... Malheureusement le confinement a empêché cette belle journée attendue par nos plus anciens. Un report en 2021 est envisagé.



Le Maréchal Ney à Nantes

Un toit, une aide



- Une maison qui permet aux nouveaux arrivants ou aux personnes ayant des problèmes temporaires de trouver une solution dans le calme et avec un peu de temps devant eux
- En bord d'Erdre, proche des commerces et des transports, elle a 3 chambres mises à disposition séparément et des pièces partagées, contre une redevance modique
- Une plaquette à destination des services RH et des agents a été envoyée.
- En 2020, 10 personnes en ont bénéficié sur des délais de quelques jours à plusieurs mois, cette année beaucoup de vacataires et de stagiaires de la DREAL et de la DIRMNAMO.

L'ASCE s'engage grâce à vous

Cinquième année Odyssée – la marche rose

- En 2020, 60 personnes se sont inscrits à cette course/marche en groupe ASCE. C'est le dernier événement qui a pu avoir lieu avant le confinement.. C'était le 8 mars 2020
- Cette participation a permis de donner à la recherche contre le cancer du sein 663 € de vos inscriptions avec l'abondement de l'ASCE.

MERCI



L'ASCE s'engage grâce à vous

L'ASCE a décidé fin 2018 de parrainer une ruche (au nom de l'ASCE 44) avec le Rucher de Champoivre à Héric et contribuer ainsi à un projet citoyen, participatif, pédagogique et de sauvegarde de la biodiversité ; elle a renouvelé ce parrainage en 2020.



Les aides existantes FNASCE

ENTRAIDE



- Participation aux frais de transports : après l'attribution d'un séjour gratuit (en plus de l'aide de votre ASCE).
- Aide aux séjours enfants : elle est attribuée pour des séjours organisés par une ASCE, une région ou le CGCV. Elle peut atteindre 50 % du montant du séjour.
- Aide à la participation aux challenges sportifs, manifestations culturelles ou autres : elle est attribuée pour des séjours organisés par la FNASCE, une ASCE, ou le CGCV.
- Aides et avances diverses (catastrophe naturelle, sinistre...).